

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1440**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 1440 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (n° 1368) de la Ville de Deux-Montagnes.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 octobre 2011, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le projet de règlement n° 1440 - *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (n° 1368) pour le secteur du boulevard du Lac, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 12<sup>e</sup> avenue, avec les habitations existantes.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 10 novembre 2011, à 19h** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
3. En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'harmoniser avec les habitations existantes le plan des grandes affectations du sol et densités d'occupation (plan 6 et 6.1) en y prévoyant que l'affectation sera «habitation moyenne densité (H2).
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture.
6. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Deux-Montagnes, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2011.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier